

Réengager une **politique** nationale d'éducation prioritaire

ÉTAT DES LIEUX

Aujourd'hui, la logique de l'éducation prioritaire mettant en relation les difficultés scolaires avec le contexte social et économique est mise à mal par l'expérimentation de Contrats locaux d'accompagnement (CLA) qui se généralise dans plusieurs académies. Des moyens sont attribués aux établissements - dont certains auraient pu relever de l'éducation prioritaire - mais aussi à des écoles qui n'ont pas de problématiques scolaires liées au contexte social mais qui ont transmis un projet jugé intéressant par l'administration. Pour faire leur choix, les recteurs et rectrices peuvent désormais piocher dans une liste d'une vingtaine d'indicateurs, opposant des réalités géographiques (urbain / rural) au détriment des réalités sociales. C'est en totale opposition avec la carte actuelle de l'éducation prioritaire fondée sur quatre critères nationaux. Parallèlement, en REP+, les cités éducatives se développent, consolidant aussi la logique d'investir massivement dans quelques endroits au détriment d'un déploiement de moyens partout où cela est nécessaire. Les communes sont souvent candidates pour permettre à leurs établissements, dont la population scolaire est particulièrement défavorisée, d'obtenir des moyens qui leur étaient octroyés de droit auparavant. La politique ministérielle a eu en effet un impact sur les postes spécialisés dans l'aide aux élèves en difficulté, les crédits pédagogiques, les classes pour les moins de 3 ans, les structures médico-sociales... dont bénéficiaient les écoles de l'EP.

NOTRE ANALYSE

La logique nationale d'attribution de moyens pour une catégorie d'écoles est ainsi remplacée par une logique de contrats sur projet, mettant les établissements en concurrence. Le déploiement des CLA à grande échelle sonne la fin d'une ambition éducative nationale, celle de former de futurs citoyens et citoyennes, où qu'ils soient, autonomes face à la compréhension du monde, en luttant contre les inégalités socialement déterminées. Les cités éducatives en REP+, en l'absence de moyens pour actionner d'autres leviers (emplois, transports, logements) n'ont pas d'effets réels sur les apprentissages des élèves et encore moins sur la vie des citoyens et citoyennes. Pour autant, comme l'affirme le rapport de la Cour des comptes de 2018, l'éducation prioritaire « est parvenue à contenir les écarts de résultats scolaires dans un environnement économique et social qui s'est largement dégradé ». C'est donc bien un enjeu de société.

nos propositions

Maintien d'une politique nationale avec un label unique qui ne dépende pas de celui du collège.

Affirmation du « toutes et tous capables ».

Baisse des effectifs dans toutes les classes avec un maximum 20 élèves par classe, 15 en petite et toute petite section.

Refus de la contractualisation des moyens par les CLA comme d'un transfert de missions au privé ou aux collectivités.

Nécessité du développement du travail en équipe avec la réduction du temps devant élèves sans réduction du temps de classe et la **généralisation du « Plus de maîtres que de classes ».**

Refus d'une part variable de l'indemnité REP+.

Une réelle évaluation des cités éducatives et en attendant, l'arrêt de leur développement.

CE QUE PENSE LA PROFESSION

79%

ESTIMENT QUE LA PRIORITÉ DE L'ÉCOLE EST DE LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS EN DONNANT PLUS À CEUX QUI ONT LE MOINS.

81%

PENSENT QUE TOUS LES ÉLÈVES SONT CAPABLES.

99%

DES ENSEIGNANT-ES SOUHAITENT UN ALLÈGEMENT DES EFFECTIFS.

Résultats de l'enquête « École & métier » Harris-SNUipp-FSU 2022.